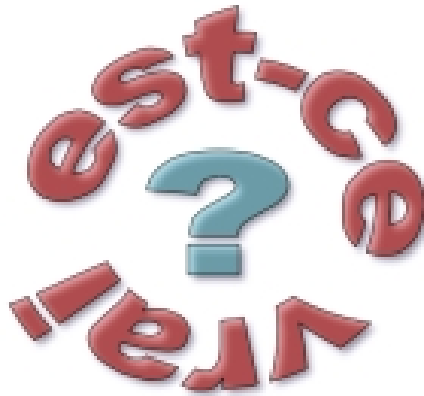


<http://www.estcevrai.fr/vous-avez-dit-bizarre/article/la-chasse-une-des-plus-importantes>



La chasse : une des plus importantes sources d'exposition au plomb... pour l'homme.



- Vous avez dit bizarre ? -
Date de mise en ligne : lundi 16 avril 2018

Copyright © Est-ce vrai ? - Tous droits réservés

La chasse est une activité de loisir populaire en France (1 200 000 pratiquants en 2016). Cette pratique pourrait bien entraîner quelques soucis de santé à ceux qui consomment la viande de gibier sauvage.

C'est l'alerte que lance l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans son avis relatif au « risque sanitaire lié à la consommation de gibier au regard des contaminants chimiques environnementaux (dioxines, polychlorobiphényles (PCB), cadmium et plomb) » publié le 15 mars 2018.

Le gibier peut être contaminé par de nombreuses substances chimiques présentes dans son milieu de vie (sol, air, végétation : pesticides, métaux lourds, et contaminants divers liés aux activités agricoles notamment). Mais, au-delà d'une contamination environnementale, le gibier peut aussi être contaminé par le plomb via les munitions utilisées pour la chasse. Le plomb des munitions persiste dans l'environnement (à tel point que la réglementation interdit le tir du gibier d'eau avec des munitions au plomb, compte tenu de la persistance du plomb dans la zone sédimentaire des plans d'eau notamment), mais également dans la viande des animaux abattus avec des munitions au plomb.

L'expertise de l'ANSES met en particulier en évidence une préoccupation sanitaire liée au plomb présent dans la viande de grand gibier sauvage (sangliers, cerfs, chevreuils,...) qui provient pour partie de son environnement, mais apparaît surtout lié au phénomène de fragmentation des munitions qui est à l'origine de fortes valeurs de contamination dans une large zone entourant la trajectoire de la balle.

Cette source d'exposition peut même potentiellement devenir le premier contributeur à l'exposition au plomb par ingestion.

En conclusion, l'Agence recommande :

- de limiter la consommation de grand gibier sauvage à une fréquence occasionnelle (de l'ordre de trois fois par an) ~
- aux femmes en âge de procréer et aux enfants d'éviter toute consommation de grand gibier sauvage, compte tenu des effets nocifs du plomb observés durant la période de développement foetoembryonnaire et au cours de l'enfance.

Post-scriptum :

Source :

Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif au « risque sanitaire lié à la consommation de gibier au regard des contaminants chimiques environnementaux (dioxines, polychlorobiphényles (PCB), cadmium et plomb) ».

15 mars 2018 <https://www.anses.fr/fr/system/files/ERCA2015SA0109.pdf>